

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE U18 ELITE (NM U18 ELITE)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (DECEMBRE 2020)

PHASE 1

Les 60 équipes sont réparties en 10 poules de 6.
Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

QUALIFICATION POUR LA PHASE 2

Les équipes classées 1^e et 2^e de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE A pour la 2^{ème} phase.

Les équipes classées 4^e à 6^e de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE B pour la 2^{ème} phase.

PHASE 2 GROUPE A ET B

Les 24 équipes du groupe A sont réparties en 4 poules de 6 (10 journées).
Les 36 équipes du groupe B sont réparties en 6 poules de 6 (10 journées).

Les équipes disputent un championnat (phase 2) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

En raison de la crise sanitaire, la formule de compétition pour l'attribution du titre de Champion de France sera déterminée en cours de saison par le Bureau Fédéral ou le Comité Directeur sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE GROUPE B

En raison de la crise sanitaire, la formule de compétition pour l'attribution du titre de Champion de France Groupe B sera déterminée en cours de saison par le Bureau Fédéral ou le Comité Directeur sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.

<p>ARTICLE 2 - EQUIPES – (Février 2020)</p>	<p>60 équipes réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipes des clubs engagés en 1^e Division Masculine Professionnelle pour la saison en cours, sous réserve de la validation de la DTN ; - Equipes des clubs engagés en 2^e Division Masculine Professionnelle/NM1 pour la saison en cours et disposant d'un centre de formation agréé, sous réserve de la validation de la DTN ; - Equipe du Centre Fédéral de Basketball ; - Equipes dénommées équipes Fédérales <p>Les équipes Fédérales sont déterminées en collaboration entre les ligues régionales et la FFBB, selon le cahier des charges des championnats de France Nationale Masculine U18 Elite.</p>																			
<p>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION – (Février 2020)</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Règles de participation NM U18 Elite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2" style="width: 30%;">Nombre de joueurs autorisés</td> <td style="width: 30%;">Domicile</td> <td style="width: 40%;">8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td>Extérieur</td> <td>8 minimum / 12 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Types de licences autorisées (nb maximum)</td> <td>1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC)</td> <td>5 maximum</td> </tr> <tr> <td>ASP</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>0C</td> <td>Sans limite</td> </tr> <tr> <td>2C ou 2CAST (hors CTC)</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			Règles de participation NM U18 Elite			Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum	Extérieur	8 minimum / 12 maximum	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	5 maximum	ASP	2	0C	Sans limite	2C ou 2CAST (hors CTC)	0
Règles de participation NM U18 Elite																				
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 12 maximum																		
	Extérieur	8 minimum / 12 maximum																		
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	5 maximum																		
	ASP	2																		
	0C	Sans limite																		
	2C ou 2CAST (hors CTC)	0																		
<p>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</p>	<p>Dimanche à 15h30</p>																			
<p>ARTICLE 5 - SALLE</p>	<p>Classement : H2</p>																			
<p>ARTICLE 6 - CAS PARTICULIER DE L'EQUIPE DU CFBB</p>	<p>Avant le début du championnat, les règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe pourront être modulées librement. La constitution de l'équipe devra alors être enregistrée par le Bureau Fédéral.</p> <p>Après le début du championnat, toute demande de dérogation aux règles de qualification et/ou de participation applicables à cette équipe devra être soumise au Bureau Fédéral pour être effective.</p>																			

PHASE 1 60 équipes	PHASE 2		
	GROUPE A		
	24 équipes réparties en 4 poules de 6		
	GROUPE B		
	36 équipes réparties en 6 poules de 6		

10 Poules de 6

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule ainsi que les 4 meilleures équipes au ranking fédéral classées 3^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE A de la phase 2.

Les équipes classées 4^{ème} à 6^{ème} de chaque poule ainsi que les 6 moins bonnes équipes au ranking fédéral classées 3^{ème} de la phase 1 accèdent au GROUPE B de la phase 2.

